



saisie attribution-compte bloqué-solde inférieur à créance

Par **mulan**, le **21/01/2009** à **14:31**

bonjour,

j'ai reçu une dénonciation de saisie attribution en date du 21/01/09. Mon compte bancaire est bloqué. Le solde mentionné sur la saisie est inférieur à la créance.

Si je signe l'acquiescement à saisie attribution. L'huissier me dit que le compte sera débloqué.

Mais que se passera t il puisque je devrai toujours au créancier ?

J'ai demandé à l'huissier un échelonnement du solde à devoir. L'huissier me dit qu'il doit demander l'avis du créancier qui peut refuser.

Avez vous des suggestions ?

Merci